Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 24 (1888)

Heft: 13

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITE — PATRIE

LAUSANNE — 1er JUILLET 1888.

XXIVe Année. — *No 13.*

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

Nous rappelons à nos abonnés de l'étranger que l'abonnement se paye d'avance et que toute personne qui n'en aura pas acquitté le prix, pour l'année courante, avant le 15 août prochain, cessera de recevoir le journal.

SOMMAIRE : La nièce de Manzoni et la suppression des exercices d'analyse grammaticale et logique dans les écoles élémentaires d'Italie. — Les langues parlées en Suisse (second article). — Les courses scolaires et leur influence (fin). — **Vaud :** Compte rendu de la séance extraordinaire de la Section pédagogique. — Les Commissions d'école (fin). — PARTIE PRATIQUE : Sujets donnés aux examens de juin 1888 dans les écoles primaires du canton de Genève.

LA NIÈCE DE MANZONI

et la suppression des exercices d'analyse grammaticale et logique dans les écoles élémentaires d'Italie.

Alexandre Manzoni, mort en 1873, était l'un des plus grands poètes et le premier des romanciers italiens. Un jour sa petite nièce, qui suivait les cours de l'école élémentaire, accourt à lui et lui dit : — Cher oncle, ayez la bonté de m'aider ; j'ai à faire l'analyse logique d'une phrase tirée de votre roman des *Fiancés ;* mais je n'en viens pas à bout. — Volontiers, mon enfant. — Faites vous-même, s'il vous plaît, l'analyse, je ne sais absolument pas comment m'y prendre.

Le grand écrivain, se rendant aux vœux de sa petite nièce, fit

le travail désiré. Toute fière de son expédient, la petite fille apporte en classe le travail de son oncle, ne doutant pas qu'il ne fût trouvé excellent. Mais quel ne fut pas son désappointement lorsque la maîtresse lui déclara que l'analyse ne valait rien!

Manzoni, le plus grand poète et prosateur de la péninsule, était donc bien duement déclaré incapable de faire l'analyse d'une phrase de son célèbre livre des *Fiancés*.

La chose fit du bruit, passa dans les journaux scolaires et même politiques. On discuta la chose à perte de vue, pour arriver à la conclusion que l'analyse logique, voire même l'analyse grammaticale, étaient des exercices subtils, abstraits, au-dessus de la portée de l'école élémentaire; que l'analyse n'était pas nécessaire pour apprendre à parler et à écrire clairement et bien; que l'analyse grammaticale comme exercice philologique, et l'analyse logique comme exercice sur la construction, devaient être bannies de l'enseignement élémentaire.

Cette conviction, exprimée par plusieurs des pédagogues marquants de la péninsule, pénétra jusque dans le cabinet du ministère de l'instruction publique et lui fit rendre un décret qui consiste à ne plus tolérer dans les écoles inférieures qu'un peu... d'analyse grammaticale de vive voix, et à supprimer tout exercice écrit. Quant à l'analyse dite logique, elle fut tout simplement déclarée incompatible avec le développement intellectuel de l'âge tendre.

Parmi les pédagogues italiens qui se sont prononcés le plus résolument dans ce sens, figure le Dr Arigi Tumassia, professeur à l'Université de Pavie, qui, dans une conférence donnée à Milan, s'est exprimé comme suit:

« Vous voulez apprendre à l'enfant sa langue? Mais quel chemin prendra-t-on pour l'initier à cette connaissance? Au lieu de lui faire connaître les vrais trésors de la langue, c'est-à-dire les expressions en usage dans le langage écrit ou parlé; au lieu de lui mettre sous les yeux les objets dont on parle, les qualités et les actions auxquels se rapporte la pensée; au lieu d'accoutumer les jeunes esprits à rendre compte de leurs propres observations et de leurs conceptions propres, vous voyez la plupart des hommes d'école, comme s'ils se fussent entendus par un pacte secret, s'acharner à remplir les faibles cerveaux de l'enfance de définitions et de subtilités grammaticales, de la détestable analyse dite logique. Et qu'ont de plus ces petits malheureux quand ils sont bourrés de termes de grammaire et de syntaxe? Ah! s'ils pouvaient parler librement, ils vous crieraient comme répondait le pauvre écolier à Méphistophélès travesti en docteur: « Tout s'embrouille dans ma tête comme si une roue de » moulin à vent y tournait sans cesse. »

On aurait pu espérer que les inspecteurs d'écoles mettraient ordre à cet état de choses. Mais plusieurs d'entre les inspecteurs,

dans leurs tournées, aggravaient le mal. Car, prenant en mains une vieille grammaire, ils s'en servaient pour poser des questions auxquelles les élèves répondaient comme des perroquets, et leur faisaient répéter des définitions apprises par cœur sans aucun profit pour leurs facultés de raisonnement. Et, voyant leurs chefs procéder de cette façon, les instituteurs et institutrices d'imiter leur exemple et ces façons de faire mécaniques. Pour couper le mal à la racine, on n'a pas trouvé d'autre moyen que de réorganiser le corps inspectoral, éloignant ceux de ces fonctionnaires qui n'ont pas étudié la matière et n'ont pas les aptitudes requises pour remplir des fonctions pareilles. En conséquence, nul ne pourra être inspecteur d'écoles s'il n'a fourni la preuve qu'il a fait des examens de pédagogie, de méthodique, d'en avoir appliqué les principes dans un enseignement régulier et d'être porteur d'un diplôme décerné *ad hoc*.

« C'est ainsi, dit dans l'*Educatore* du Tessin M. le professeur Curti, que la petite nièce d'Alexandre Manzoni fut, sans le vouloir, la cause et l'instrument d'une réforme et d'un progrès des institutions scolaires et que se vérifiait la maxime du Dante : « Il » ne faut qu'une flammèche pour allumer un incendie [1]. »

*
* *

Les observations qu'on vient de lire s'appliquent-elles à la France et à la Suisse comme à leur voisine l'Italie? Je le crois. Le principe posé par Rousseau, que les abstractions ne sont pas faites pour les enfants, trouve ici son application. La meilleure manière de faire apprendre la langue aux enfants et de leur en rendre l'étude à la fois agréable et fructueuse, sera toujours la lecture des auteurs avec l'explication du texte et une récitation intelligente, ainsi que la reproduction par écrit des choses comprises et oralement répétées avant d'être écrites. Voilà pour les enfants.

Nous ne pensons pas cependant qu'on puisse se passer d'analyser au second degré. Mais on en abuse, c'est positif, et pourtant rien n'est aride comme cette étude. L'analyse contribue certainement à la correction du style; en revanche, elle n'a rien d'esthétique et d'attrayant et il faut la faire avaler par petites doses au peuple scolaire.

Même dans les écoles secondaires et plus haut encore, l'étude de la langue enseignée d'une façon littéraire portera de meilleurs fruits pour l'esprit, le cœur, ainsi que pour la pureté, la beauté du langage écrit et parlé, qu'un enseignement trop didactique, grammatical et soi-disant logique.

En revenant au point de départ de cette discussion, au tra-

[1] Poca favilla gran flamma seconda. — Voir l'article de M. Curti dans l'*Educatore* de Bellinzone du 15 mai 1888.

vail d'analyse logique de Manzoni, il eût été cependant d'un réel intérêt dans la question d'avoir le texte de Manzoni sous les yeux et l'analyse qu'il avait donnée de sa prose, pour nous faire une idée exacte des choses. La question de l'analyse grammaticale et de l'analyse logique est certes assez importante pour faire l'objet de discussions comme celle dont nous venons de donner une idée à nos lecteurs. Alexandre DAGUET.

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE

Les langues parlées en Suisse[1].

(Second article.)

Dans une *Revue allemande illustrée*, organe de la Société générale pour le maintien du germanisme dans les pays étrangers, M. Otto Henne Am Rhyn, nous prend à partie à l'occasion de notre article du 1er janvier et intitulé *La lutte des langues en Suisse*.

Il nie d'abord qu'il y ait lutte; en quoi, il se méprend sur le sens du mot *lutte* que nous n'avons entendu qu'au sens abstrait des empiètements d'une langue sur l'autre et non dans l'acception de conflits qui s'élèveraient entre allemands et welsches. Car, Dieu merci, la paix règne entre nous, Suisses allemands et Suisses français.

M. Henne nous concède le fait que les fils et petits-fils de familles allemandes se francisent rapidement au sein de nos cantons français. Il en trouve la raison dans cet autre fait acquis, que les Allemands qui habitent les cantons de Genève, Neuchâtel et Vaud n'y occupent pas un territoire distinct, mais vivent au milieu d'une population française.

Nous concédons à notre tour que la population allemande d'origine, s'accroît dans une progression constante dans les trois contrées dont parle M. Henne. Le canton de Neuchâtel, par exemple, comptait, dit M. Henne, en 1870, sur 97,294 âmes, 13,000 allemands et, en 1880, sur 103,732 habitants, 24,489. Donc si, en 1870, la population allemande n'atteignait pas dans ce canton un septième de la population, elle n'était pas loin d'arriver au quart de la population totale en 1880. En 1870, poursuit M. Henne, le français était parlé par 84,290 et en 1880 par 77,525 personnes.

Il y a plus. A Genève, c'est-à-dire à la distance de 107 kilomètres des limites de la langue allemande, ce canton, presque entièrement entouré par la France, comptant une population de 93,239 habitants, il y avait en 1870, 4238 allemands formant le vingtième environ de la population et en 1880 sur 101595 habitants, 11,500 allemands, c'est-à-dire au-delà d'un dixième, pendant que la population française avait diminué pendant cette période décennale de 1158 âmes.

« Que les Français, continue M. Henne, ne sachent que peu ou pas d'allemand, comme l'affirme M. D., nous le croyons aisément, car les peuples romands étudient peu les langues et la situation des autres races bien qu'ils s'imaginent pouvoir en parler avec connaissance de cause. »

[1] *Rectification relative au tableau des langues de M. Henne* (n° 10 de l'*Educateur*).
Il s'est glissé quelques erreurs de chiffres dans la copie de notre traduction. Le nombre des Italiens dans les Grisons est de 12,976 ; celui des Allemands dans le Tessin n'est que de 1054 et non de 1644.

M. Daguet, dit M. Henne, va plus loin et pense pouvoir affirmer que le français a fait des progrès dans la Suisse allemande. Il en donne pour preuve sa ville natale de Fribourg et la ville de Bienne dans le canton de Berne.

En examinant la chose de plus près, ajoute M. Henne, voici ce que nous trouvons : La ville de Fribourg comptait en 1870 sur une population de 10,907 habitants, 3,245 allemands et 7,650 français, et en 1880, sur 11,546 habitants, 4,306 allemands et 7,140 français. Donc les allemands se sont accrus de plus d'un tiers au moins et les français, au contraire, ont diminué de 510.

Que les allemands aient toujours été en minorité dans ce pays où la langue allemande était la langue officielle à l'époque aristocratique et que le français soit la langue du régime démocratique, cela est aisé à comprendre. L'aristocratie fribourgeoise cherchait à se rapprocher de ses sœurs de la Suisse allemande, pendant que la démocratie donne gain de cause à la langue de la majorité. Notons cependant que les actes officiels se publient dans les deux langues.

M. Henne fait abstraction du fait curieux que les écrivains allemands font actuellement défaut au canton de Fribourg qui en avait de fort distingués encore au commencement de ce siècle. C'est d'abord le spirituel et caustique François de Kuenlin, secrétaire du Petit Conseil, auteur des *Schilderungen der Westlichen Schweiz,* de nombreux écrits de nature polémique et le collaborateur de Zschokke (1841) ; en second lieu, le chancelier Berchtold, qui écrivait l'allemand avec clarté et élégance. Le P. Girard, lui-même, écrivait plus purement en allemand qu'en français. Un autre publiciste de langue allemande distingué était le chancelier Justin d'Appenthel, le collaborateur des *Schweizerische Annalen* de Muller Friedberg pour l'histoire de la politique fribourgeoise.

La ville de Bienne, poursuit M. Henne, comptait en 1870, 6030 allemands et 2070 français sur 8113 habitants. En 1880, Bienne avait 8949 allemands et 2568 français sur 11,623 habitants. Aujourd'hui on nous écrit de Bienne, dont la population est de 16,000 âmes, que les deux tiers sont allemands. Mais le président de la municipalité qui renseigne M. Henne et qui est un allemand, explique cette augmentation de l'élément français non par le fait d'une conversion des allemands à la langue française, mais par celui de l'introduction de l'horlogerie qui a attiré des ouvriers de la Suisse française.

Il se publie à Bienne 5 feuilles en langue allemande et 2 seulement en langue française. La langue des tribunaux et celle de l'état-civil sont l'allemand. L'Église et l'école emploient les deux langues. On y lit des livres français et allemands et au théâtre on joue également des pièces allemandes et françaises. La plupart des habitants savent également les deux idiomes.

A Morat, théâtre de la défaite de Charles-le-Téméraire, et à la frontière des deux langues, on parle et on écrit le français et l'allemand. Mais les autorités y sont allemandes et la population germanique s'y montre très attachée à sa langue maternelle. Ces renseignements sont donnés à M. Henne par un syndic et en langue allemande.

A Sierre, en Valais, comme l'apprend à M. Henne le président de la commune en langue française, la proportion des habitants parlant allemand et français est restée la même depuis de longues années. Les allemands y savent presque tous le français mais les français savent peu l'allemand ; d'où

vient que les transactions s'y font en français. La population allemande est donc dans cette localité victime de son désir de savoir et les français tirent avantage de leur ignorance. Dans tout le reste de la Suisse allemande, il n'y aurait pas trace de progrès du français, selon M. Henne.

Il y a évidemment dans cette assertion de notre honorable compatriote saint-gallois une certaine exagération.

La question, au reste, dirons-nous en terminant, demande à être étudiée de plus près et sans y apporter de parti pris ni de prédilection *tendancieuse*. La statistique doit rester étrangère aux préoccupations de ce genre; la vérité objective, rien que la vérité, toute la vérité, voilà notre dernier mot.

ALEXANDRE DAGUET.

Les courses scolaires et leur influence.

(Dédié aux jeunes instituteurs.)

(Fin.)

Géologie. — Dans chaque course on trouve une brisure de terrain ou une carrière où le maître peut faire observer à ses élèves la disposition en couches des terrains jurassiques et les conséquences qu'on en peut tirer. On rencontre aussi çà et là des blocs erratiques sur lesquels nos élèves peuvent fort bien voir la différence du granit et du calcaire, c'est-à-dire entre une roche éruptive et une roche sédimentaire; on peut même ajouter quelques mots sur l'époque glaciaire dont ces blocs sont les témoins.

Les fossiles marins, dont notre Jura est assez riche, fournissent également à l'instituteur l'occasion d'expliquer en quelques paroles l'origine des couches sur lesquelles la classe chemine. Enfin, l'exploitation des carrières et l'utilisation de la pierre pour les constructions ou pour la préparation de la chaux et du ciment seront aussi le sujet d'une petite causerie très intéressante.

Il est toutefois bien entendu que les différentes branches de l'histoire naturelle ne peuvent faire dans ces promenades le sujet de cours systématiques, mais uniquement de petites leçons, de causeries familières où chaque élève peut demander une explication sur ce qui l'intéresse. Le maître aura soin de choisir, dans chaque cas particulier, ce qu'il y a de plus simple et de plus important, et il s'efforcera de le mettre à la portée de tous. Faire de l'histoire naturelle avec de jeunes enfants peut paraître une chimère à quelques personnes; je puis toutefois affirmer, après plusieurs années d'essai, que la chose est non seulement possible, mais facile.

On m'objectera peut-être que chacun ne possède pas les connaissances scientifiques suffisantes pour pouvoir agir de la sorte; c'est vrai, mais ne savons-nous pas tous qu'un jeune instituteur qui vient d'obtenir son brevet doit sans cesse se perfectionner en poursuivant ses études au delà du programme de ses examens? Rien n'est plus facile et plus attrayant que l'études des sciences naturelles et les jeunes instituteurs qui s'y livrent en seront amplement récompensés par l'intérêt qu'ils y trouveront comme par le plaisir qu'ils auront à enseigner à leur tour ces mêmes sciences à leurs élèves.

C. *Avantages moraux.*

Dans l'introduction de ce travail, nous insistions sur le fait que l'influence morale de l'instituteur ne s'exerce que difficilement en classe où le temps manque pour cela.

Les courses scolaires fournissent à l'instituteur non seulement le temps, mais encore l'occasion d'exercer une influence morale sérieuse sur ses élèves. Cette influence est alors d'autant plus forte qu'elle s'exerce, non sous forme de discours relatifs à une anecdote plus ou moins vraisemblable qu'on vient de lire ou à propos d'un trait d'histoire plus ou moins authentique qu'on vient d'étudier, mais à propos d'un incident qui se produit en course, en présence d'un fait tangible pour toute la classe.

Dans ce domaine de l'influence morale, rien ne vaut l'à propos. Ici donc, comme pour l'enseignement de l'histoire naturelle, c'est au maître à saisir les occasions au passage et à savoir en tirer parti pour agir sur le cœur des enfants qui lui sont confiés. — Je vais essayer d'expliquer ma pensée et d'appuyer ce qui précède par quelques exemples.

Le respect de la propriété d'autrui est une des choses sur lesquelles il faut le plus insister dans une course scolaire et nos élèves ne nous en fournissent que trop souvent l'occasion. S'ils ont en eux les germes des plus heureuses qualités, ils n'en possèdent pas moins ceux de presque tous les défauts, particulièrement de celui qui consiste à s'approprier ce qui ne leur appartient pas. L'attention du maître doit être sans cesse tenue en éveil de ce côté-là, surtout quand la classe traverse un village ou cotoie une propriété particulière. Que de fois n'ai-je pas vu l'un ou l'autre de mes élèves allonger le bras à travers une grille, escalader un mur ou franchir une barrière pour s'emparer de quelque fruit ou cueillir une jolie fleur ! Combien souvent ne faut-il pas défendre à la classe de fouler l'herbe des prairies et d'abattre les épis des champs de blé !

A côté de ceux qui s'emparent sans scrupule de ce qui ne leur appartient pas, il est d'autres enfants qui semblent être possédés d'une véritable manie de destruction : ils gâtent, brisent, arrachent, détruisent tout ce qui se trouve sur leur passage. Combien d'occasions pour l'instituteur d'enseigner le respect de la propriété d'autrui et d'obliger, quand cela se peut, l'élève coupable à faire des excuses au possesseur de l'objet endommagé ! Combien aussi d'occasions de leur rappeler que, si personne ne les a vus satisfaire leur coupable désir, Celui qui les a créés est sans cesse témoin de tous leurs actes !

La cruauté envers les animaux est, avec le manque de respect de la propriété d'autrui, le défaut le plus généralement répandu chez les enfants. Il y a bien longtemps déjà que La Fontaine a dit : « Cet âge est sans pitié ».

Je me suis bien des fois demandé quel plaisir les enfants peuvent trouver à voir souffrir les faibles créatures qu'ils se plaisent à torturer. « Tuons ! » voilà le mot d'ordre de plusieurs petits mauvais sujets, voilà leur plus beau délassement. Et l'on tue tout ce qui a vie : on arrache les pattes et les ailes aux insectes et même aux oiseaux, on assomme les bourdons si utiles à la campagne, on jette dans un feu de bois mort les lézards et les escargots, on éventre les sauterelles et les grenouilles, et ainsi de suite ; inutile de continuer la liste de ces actes révoltants qui font bondir d'indignation ceux qui en sont les témoins. — La *cruauté* et la lâcheté sont deux vices contre lesquels l'instituteur aura souvent à lutter dans une course scolaire.

La *pitié pour les malheureux* et la *charité* à exercer à leur égard sont au nombre des qualités à développer, car le maître ne doit pas se borner à lutter contre les défauts, il doit aussi développer les qualités que les enfants ont en germe. Ici, j'ai le plaisir de constater que, chez la plupart de nos élèves, ces qualités existent (la compassion et la charité) et ont même

besoin de directions utiles pour ne pas entraîner ceux qui font l'aumône à donner d'une manière inconsidérée au premier vagabond venu. Cette affirmation s'appuie sur de nombreux exemples. L'année dernière encore, en traversant le village des Hauts-Geneveys, nous avons rencontré un aveugle jouant de l'orgue de Barbarie et un manchot n'ayant plus que trois doigts à la seule main qui lui restait; à cette vue mes élèves vinrent spontanément, sans aucun mot de ma part, me demander la permission de remettre une partie de leur argent à ces malheureux. Je pourrais citer plusieurs exemples de ce genre.

En revanche, le *support et la bienveillance entre camarades, la générosité, la modestie, l'oubli de soi-même* ont grand besoin d'être stimulés et peuvent l'être dans une course plus facilement qu'en classe. C'est ainsi que le maître enseignera à ses élèves à ne pas vouloir prendre partout la meilleure place, à ne pas parler d'eux-mêmes et à ne pas se vanter à tout propos (c'est un défaut des plus communs chez les enfants), à ne pas manger à eux seuls les fruits qu'ils trouvent ou les friandises qu'ils reçoivent de leurs parents, mais à les partager avec des camarades moins habiles ou moins aisés, à ne pas chasser un voisin de la place qu'il occupait pour la lui prendre sous prétexte que ce voisin s'est trouvé le plus faible et qu'il devait se défendre, et ainsi de suite.

Ce champ est très vaste, et je n'ai ni la prétention ni le temps de songer à l'épuiser. C'est au maître à profiter de toutes les occasions pour agir sur le cœur de ses élèves; ces occasions ne manquent jamais, j'en suis certain, surtout en course où la liberté favorise l'épanouissement de tous les sentiments, bons ou mauvais.

Tout ce qui précède a trait à l'éducation morale des enfants; les courses scolaires présentent encore un autre avantage, d'ordre moral également, quoique un peu différent de ceux que je viens de signaler : je veux parler *de l'attachement, de l'affection, de la reconnaissance* que les élèves éprouvent pour leur maître à la suite des promenades qu'ils ont faites en commun.

Pour qu'un instituteur consacre ses après-midi de congé à des courses scolaires, il faut qu'il ait pour ses élèves une affection sincère et profonde et un grand désir de leur être utile : il faut, comme nous le disions dans l'introduction, il faut qu'il les aime. Or les élèves s'en apercoivent très vite; avec cette espèce d'intuition particulière au cœur de l'enfant, ils sentent très bien quelles sont les personnes qui les aiment et ils se sentent attirés auprès d'elles. De là naissent entre le maître et ses élèves des rapports tout nouveaux : l'instituteur n'est plus un tyran, l'école n'est plus une prison, la classe devient une vraie famille, les enfants apprennent à considérer leur maître comme un ami dans lequel ils ont alors une confiance entière qui m'a toujours touché par son ingénuité et sa profondeur.

Or, celui qui a gagné le cœur de ses élèves est maître de sa classe bien mieux que celui qui y règne par la terreur qu'il inspire à ses écoliers. Puis, les élèves ne sont pas seuls à se montrer reconnaissants : leurs parents partagent leur gratitude. Voilà peut-être le plus beau résultat des courses scolaires.

A tous les avantages signalés jusqu'ici, il me semble qu'on peut en ajouter encore un, qui est relatif à la *discipline*. Ces courses scolaires peuvent être envisagées comme une récompense accordée aux bons élèves; les mauvais en sont exclus. Or, tout élève, au moment de se livrer à un acte répréhensible reculera peut-être dans la crainte de se voir exclu d'une course.

Tels sont, esquissés à grands traits, les nombreux et importants avantages des courses scolaires, avantages qui deviennent de plus en plus considérables à mesure qu'on avance dans la pratique de ces courses et qu'on comprend de mieux en mieux tout le parti qu'on en peut tirer.

L. Benoit.

SECTIONS CANTONALES

Correspondances et communications diverses.

VAUD

Section pédagogique vaudoise.

Compte rendu de la séance du 29 juin 1888.

L'année dernière, l'assemblée générale a discuté les vœux que le corps enseignant désire voir réaliser par la revision prochaine de la loi sur l'instruction publique. L'un de ces vœux tendait à demander des modifications importantes dans la formation des instituteurs. Ce sujet parut insuffisamment étudié et fut renvoyé pour une étude plus complète aux sections de district. Des travaux qui en sont résultés, M. Genillard, le rapporteur général choisi par le comité, a tiré les conclusions suivantes :

Considérant :

a) Que la préparation du corps enseignant doit être à la fois scientifique, éducative, sociale et pratique ;

b) Que l'école normale, qui a rendu au pays d'importants services, est l'objet de nombreuses critiques reconnues fondées ;

c) Qu'en particulier le mode de recrutement défectueux de cette école empêche d'y donner à la préparation scientifique des élèves toute l'étendue désirable ;

d) Que l'établissement, isolé, en dehors du grand courant des études, avec un personnel enseignant insuffisamment rétribué et privé totalement du matériel nécessaire, ne répond plus aux besoins des instituteurs ;

e) Que l'isolement et l'éducation à part que l'école normale impose à ses élèves sont la cause principale du manque d'harmonie entre l'école et la société, et des difficultés que l'instituteur rencontre trop fréquemment dans sa carrière :

f) Que les divers remèdes proposés aux défauts dont on accuse l'école normale remplissent très imparfaitement leur but et paraissent insuffisants ;

g) Qu'un changement complet dans le mode de formation du personnel enseignant peut seul atteindre le but désiré, et en particulier rendre à l'instituteur la place à laquelle il a droit dans la société ;

Emet les vœux suivants :

1. La préparation du corps enseignant commencera dans les établissements secondaires cantonaux et communaux, soit dans les écoles secondaires, les collèges classiques ou industriels et les écoles supérieures de jeunes filles.

2. L'Etat encouragera, par un appui moral et matériel, la création de ces établissements dans les parties du pays qui en sont encore privées.

3. Il sera créé au gymnase une section pédagogique, où les élèves régents termineront leurs études.

4. Les élèves de cette section suivront avec les autres étudiants du gymnase tous les cours qui le comporteront. Ils pourront être appelés à suivre d'autres cours dans la division supérieure de l'école industrielle cantonale ou dans les facultés. L'Etat organisera en outre les cours spéciaux nécessaires à la préparation scientifique complète des futurs instituteurs.

5. Il sera créé, à l'école supérieure communale des jeunes filles de Lausanne, une division supérieure ou gymnase pédagogique, où les élèves régentes achèveront leurs études.

6. Une large part sera faite aux personnes du sexe dans le corps enseignant de ce dernier établissement.

7. Les études des deux gymnases pédagogiques dureront deux ans.

8. L'Etat accordera, sous certaines conditions à déterminer et en tenant compte des circonstances, des bourses aux jeunes gens et aux jeunes filles, appartenant à des familles peu aisées, désireux de se vouer à l'enseignement.

9. L'école d'application actuelle sera maintenue. Il en sera ouvert une deuxième pour les élèves régentes, ainsi qu'une école enfantine modèle, système Frœbel, pour les personnes qui voudront se consacrer à l'éducation des jeunes enfants. Ces deux dernières écoles seront dirigées par des personnes du sexe.

10. L'Etat organisera les cours nécessaires à la préparation théorique et pratique des maîtresses d'ouvrages et d'écoles enfantines.

11. Les examens pour l'obtention du brevet se diviseront en deux séries distinctes, épreuves scientifiques et épreuves pratiques, appréciées par des jurys spéciaux.

12. Les brevets actuels (brevet de capacité et brevet provisoire) seront conservés dans les mêmes conditions. Il sera institué des brevets spéciaux à l'usage des maîtresses d'ouvrages et d'écoles enfantines.

C'est pour discuter ces conclusions que la section pédagogique est réunie sous la présidence de M. Trolliet, instituteur à Lausanne. L'assemblée, peu nombreuse, ne compte guère qu'un quart des membres de la section (250 environ sur près d'un millier).

Dès l'abord, il se forme deux courants bien tranchés et une discussion intéressante et très nourrie s'engage entre les partisans des conclusions du rapport et ceux qui veulent conserver les Ecoles normales en y apportant les améliorations reconnues utiles.

La suppression de ces établissements est soutenue par MM. Rosat, Genillard, Emile Pelet, Coderay, Grasset, Gagnaux et Paschoud, pasteur. Ils affirment que ce moyen de formation des instituteurs ne donne à ceux-ci ni la culture sociale ni le développement intellectuel désirables, qu'il leur fausse le jugement et leur prépare des difficultés de toute sorte pour leur carrière future, qu'il est la source de toutes les mesures législatives dont le corps enseignant déplore l'adoption. Ils affirment d'autre part que le mode de formation qu'ils préconisent fera disparaître tous ces défauts, qu'il donnera aux instituteurs une culture générale plus élevée et leur fera au sein de nos populations et vis-à-vis des autorités du pays une position complètement différente de celle qui leur est faite aujourd'hui. Ils affirment, de plus, que les Ecoles normales ne sont point susceptibles de perfectionnement et qu'elles sont, par leur nature même, condamnées à l'immobilisme le plus absolu. En conséquence, ils conjurent les membres de l'assemblée qui veulent marcher sous le drapeau du progrès d'en finir une fois pour toutes avec cette institution surannée dont les soutiens ne sont que des amis du recul.

Cependant un groupe de partisans des Ecoles normales oppose aux conclusions du rapport la série de vœux suivante qu'il charge M. Colomb, instituteur à Aigle, de présenter à l'assemblée :

Les soussignés, membres de la Société pédagogique vaudoise, considérant :

a) Que le corps enseignant primaire vaudois, formé par l'Ecole normale, n'a pas donné lieu à des plaintes en ce qui concerne sa prépation scientifique et que, dans son ensemble, il s'est montré à la hauteur de sa tâche ;

b) Que les critiques adressées aux Ecoles normales reposent, pour une bonne part, sur des faits antérieurs qui n'existent plus ;

c) Que le mode actuel de formation du personnel enseignant est étranger aux mesures regrettables prises dans ces dernières ennées (réélection périodique, cours complémentaires) ;

d) Que le système proposé par le rapport aurait pour effet inéluctable d'écarter de la carrière la plupart des jeunes gens habitant les localités éloignées des établissements d'instruction secondaire, sans assurer aux instituteurs et institutrices une culture générale supérieure à celle qu'ils ont acquise jusqu'à ce jour ;

ont l'honneur de proposer à l'assemblée d'émettre les vœux suivants :

1. Les Ecoles normales sont maintenues.

2. Il est à désirer que l'Etat donne à ces établissements tout le degré de perfectionnement dont ils sont susceptibles :

a) en améliorant les locaux et le matériel d'enseignement ;

b) en facilitant, dans la mesure du possible, aux jeunes gens des deux dernières années, la fréquentation des cours des établissements supérieurs.

3. Les élèves des collèges communaux continueront à être admis de plein droit en 3me classe et, si une harmonisation des programmes le permet, en 2me classe ;

4. Le cycle des études à l'Ecole normale des institutrices sera porté à 3 ans;

5. Les élèves des écoles supérieures seront admises sans examen en 2me classe, moyennant certaines conditions à déterminer ;

6. L'étude élémentaire de la langue allemande figurera au programme;

Les signataires[1] admettent en outre les Nos 6, 9, 10, 11 et 12 des conclusions du rapport.

Ces propositions, motivées par M. Colomb, sont soutenues par MM. Petermann, Hermenjat, Burdet, Troyon, Crottaz et Croset, qui ne contestent point qu'une partie des critiques adressées aux Ecoles normales ne soient fondées ; ils reconnaissent en particulier, qu'elles ont eu pendant de trop longues années des professeurs peu qualifiés, que la discipline à laquelle les élèves ont longtemps été soumis, hors de l'école, était peu propre à préparer les jeunes gens à l'exercice de leur vocation ; mais cet état de choses a disparu en grande partie et des améliorations nouvelles devront être apportées encore à ces établissements pour les tenir à la hauteur des exigences actuelles. Ils font remarquer cependant que le corps enseignant primaire du canton de Vaud sort tout entier de ces Ecoles normales, objets de tant de critiques, et que, dans son ensemble, il se montre à la hauteur de sa tâche, que sa préparation scientifique n'est pas au-dessous des exigences, que les congrès pédagogiques intercantonaux n'ont nullement démontré que les instituteurs vaudois fussent inférieurs à leurs confrères formés par un système différent.

[1] Ont signé : MM. Colomb, Hermenjat, Renaud, Mutrux, Guidoux, Gaud, Croset, Roulin, Briod, Magnin, Bettex, Reymond, Skawronski et Blanchard.

S'ils se séparent de leurs contradicteurs c'est essentiellement parce que les moyens proposés par ceux-ci changeraient complètement les conditions de recrutement du personnel enseignant primaire. L'obligation de commencer leur instruction dans un collège vers l'âge de 13 ou 14 ans éloignerait inévitablement, pensent-ils, la plupart des jeunes garçons et des jeunes filles habitant les localités éloignées des établissements secondaires. Cet élément des campagnes serait, peut-être, remplacé par des jeunes gens venant des villes et des villages les plus rapprochés; mais il est à craindre qu'une vocation aussi modeste et aussi modestement rétribuée que celle d'instituteur ou institutrice primaire n'attire pas l'élite de ces jeunes gens qui, bien plus que ceux des campagnes, ont bien d'autres voies ouvertes et offrant un avenir plus facile et plus brillant. Ils ne sont point convaincus que, même avec les moyens proposés, les futurs instituteurs acquièrent de 14 à 18 ans plus sûrement qu'actuellement à l'école normale de 16 à 20 ans, la préparation sociale, éducative, scientifique et pratique que l'on cherche à obtenir.

Enfin, ils contestent formellement que la loi sur la réélection périodique, les cours complémentaires, l'interdiction de l'accession des grades militaires pour les instituteurs aient pour cause la formation du personnel enseignant aux Ecoles normales, comme le prétendent les adversaires de ces établissements; mais ils ont la conviction que ces mesures que tous regrettent sont dues à d'autres causes.

Après plus de trois heures de discussion, on passe à la votation; les conclusions du rapport sont adoptées par 150 voix, tandis que les propositions de MM. Colomb et consorts réunissent 89 voix. On a particulièrement remarqué que la grande majorité des dames s'est prononcée pour la suppression des Ecoles normales.

Quelles seront les conséquences de ce vote? Les Ecoles normales du canton de Vaud seront-elles supprimées ou améliorées? C'est ce qu'un avenir peut-être prochain nous apprendra. F. Roulin.

Les Commissions d'école[1].

(Suite et fin.)

Il est en général beaucoup plus facile de démolir que de construire. Nous voulons supprimer les Commissions d'école; que mettrons-nous à la place?

Cependant nous ne sommes pas trop embarrassé. Le principal défaut de ces Commissions étant leur irresponsabilité, et cette irresponsabilité provenant de ce qu'elles sont composées de plusieurs membres, nous confierons leurs fonctions à un seul homme, qui sera l'inspecteur de l'école de *** et possédera les anciennes attributions des Commissions.

Ici nous allons nous heurter à une objection assez spécieuse. Trouvera-t-on dans chaque commune un citoyen auquel l'on puisse remettre, sans danger grave, l'inspection des écoles?

[1] L'article publié sous ce titre dans le numéro précédent de notre journal a paru violent à quelques-uns de nos lecteurs; nous reconnaissons qu'il contient des expressions très vives et des jugements dont l'auteur entend bien garder toute la responsabilité puisqu'il signe ses correspondances.

Le fait que nous n'en avons pas refusé la publication n'autorise point à penser que nous partagions toutes les idées de notre collaborateur; mais *l'Educateur* est une tribune où doivent se débattre tous les intérêts de l'instruction populaire. Nous avons pensé que la vivacité des attaques de M. B. provoquerait une réponse sérieuse; nous l'attendons.

Le sous-rédacteur.

Ceux qui parlent ainsi ne songent pas qu'ils prononcent la condamnation formelle des Commissions d'école. Ainsi, dans cette commune où l'on n'a personne pour remplir la charge d'inspecteur des écoles, on trouvera facilement trois citoyens qualifiés pour être membres de la Commission. Cette objection se détruit d'elle-même.

Peut-être nous répondra-t-on que trois incapables équivalent à un homme de sens, que de la pluralité des avis naît la lumière. Nous ne sommes pas bien sûr que le proverbe ait raison dans cette occurence. Trois zéros ne vaudront jamais une unité.

Ce fonctionnaire nouveau, bien convaincu de sa responsabilité, y regarderait à deux fois avant de faire un coup de tête. Il devrait, avant de se prononcer, peser soigneusement les conséquences de ses actes et de ses paroles. L'autorité supérieure s'adresserait à lui, et les cas de négligence et d'autoritarisme ne passeraient pas inaperçus.

L'inspecteur des écoles serait élu par le Département sur la proposition ou la présentation de la Municipalité. Par ce mode il dépendrait à la fois de l'autorité avec laquelle il doit correspondre et de celle dont il est appelé à sauvegarder les intérêts.

Il conviendrait que cet inspecteur fût rétribué par la caisse communale, à proportion du nombre des enfants fréquentant les écoles. L'expérience nous a appris que les fonctions gratuites sont bien rarement remplies avec conscience. D'ailleurs il est de toute justice que le temps et le travail de ce fonctionnaire ne soient pas dépensés sans qu'il en retire lui-même avantage.

Nous ne pensons pas que ce système n'ait pas ses inconvénients. L'idéal n'existe pas en ce monde et surtout pas dans les lois et les règlements. Ce rouage très simple serait aisément mis en mouvement; il ne saurait avoir la terrible force d'inertie que possèdent, à un si haut degré, les Commissions d'école. A chaque instant, l'Etat pourrait être renseigné sur une école; s'il s'apercevait qu'on le trompe un inspecteur spécial serait vite envoyé pour examiner la situation des choses; et l'inspecteur communal, reconnu coupable, ne rejetterait pas le fardeau sur un autre et encourrait une punition méritée.

Voilà, en quelques mots, par quoi nous remplacerions volontiers les Commission d'école. En communiquant nos idées à MM. les instituteurs, nous n'avons point voulu leur imposer notre opinion, mais les inviter eux-mêmes à les discuter, à mettre au jour les points faibles, à reconnaître les avantages d'un système que nous croyons bon, mais qui nous le reconnaissons, n'a pas encore été mis en pratique ni éprouvé. C'est une arène ouverte où les combattants sérieux seront les bienvenus. J. Besançon.

PARTIE PRATIQUE

CANTON DE GENÈVE

Examens du 2me semestre de l'année scolaire 1887-1888.

ORTHOGRAPHE

Troisième année (élèves de 9 à 10 ans).

um attribué
que travail.

6 Les troupeaux paissent dans la prairie. Voilà des bœufs et des vaches qui sont les plus utiles soutiens du campagnard. Les moutons sont cou-

verts d'une belle laine dont on fera des vêtements chauds. Quelques chèvres vives et capricieuses les accompagnent. Des chiens fidèles et vigilants aident le berger à garder ces animaux domestiques.

Maximum attribué à chaque travail.

Quatrième année (10 à 11 ans).

6 Les crues subites des rivières et des fleuves portent tout d'un coup la dévastation dans les plaines qui les avoisinent et dans les localités qu'ils traversent. Les inondations ont le plus souvent pour cause immédiate la fonte des neiges, ou l'écoulement trop rapide des eaux pluviales. Ce terrible fléau provient fréquemment du déboisement des montagnes qui, privées d'arbres et de gazon, ne retiennent plus assez les eaux du ciel.

Cinquième et sixième année (11 à 13 ans).

Les auxiliaires du cultivateur.

6 L'homme est aidé dans la culture de la terre par les êtres qui l'entourent, et d'abord par les animaux domestiques. Il n'y a que quarante-sept espèces d'animaux domestiques, pour plus de cinquante mille espèces d'animaux sauvages qui partagent avec nous le séjour de notre globe. On est émerveillé de la multitude de variétés que ces quarante-sept espèces ont fournies, ainsi que de leur prodigieux développement, car leur population dépasse dans une proportion considérable celle des animaux sauvages. Enfin, si l'on songe aux services innombrables auxquels nous les avons adaptés et habitués, on ne peut qu'admirer l'heureuse inspiration de ceux qui, les premiers, à l'origine des temps, ont su choisir dans la masse des animaux terrestres les types les plus propres à devenir utiles.

COMPOSITION

Troisième année (9 à 10 ans).

6 La cerise et la pomme : que savez-vous de ces deux fruits ?

Quatrième année (10 à 11 ans).

6 La cerise et la pomme. — Leurs rapports et leurs différences.

Cinquième et sixième années (11 à 13 ans).

6 Histoire d'un nid. — Construction du nid. — Les œufs. — Les petits. — Description de l'oiseau qui a construit le nid. — Si cet oiseau est utile ou nuisible.

ARITHMÉTIQUE

Troisième année (9 à 10 ans).

1 1. Composez un problème comprenant une addition et une soustraction.

2 2. Combien coûteront 275 hectolitres de vin à fr. 28,75 l'hectolitre? — Réponse en francs et centimes.

2 3. Trois ouvriers travaillant ensemble pendant 15 jours ont gagné 195 fr. Le premier gagnait 5 fr. par jour, le second 4 fr. ; combien gagnait le troisième ?

$^1/_2$ 4. Additionnez $^1/_2$, $^1/_3$, $^1/_4$, $^1/_{12}$.

$^1/_2$ 5. Combien 2500 grammes font-ils de kilogrammes ?

m attribué
ne travail.

Quatrième année (10 à 11 ans).

1 1. Composez un problème comprenant une addition, une multiplication et une soustraction.

1 2. Additionnez les fractions suivantes : $^9/_{12}$, $^4/_{16}$, $^5/_{20}$, $^7/_{14}$, après les avoir simplifiées.

1 3. Combien coûte un sac de café de kg. 35,750 à fr. 1,60 le kg. ?

2 4. Une famille a consommé pour fr. 328,50 de pain dans une année, le pain coûtant 36 cent. le kilog. On demande combien cette famille consomme de pain par jour ?

$^1/_2$ 5 Combien 32 hectolitres et 8 décalitres font-ils de litres ?

$^1/_2$ 6. Combien 2875 mètres font-ils de kilomètres, d'hectomètres et de mètres ?

Cinquième année (11 à 12 ans).

2 1. Combien rapporteront d'intérêts 3500 fr. placés au $4\,^1/_2\,^0/_0$ l'an pendant 1 an 9 mois ?

1 2. 80 degrés du thermomètre Réaumur égalent 100 degrés du thermomètre centigrade. Combien 60 degrés du thermomètre Réaumur font-ils de degrés centigrades ?

1 3. Additionnez $33\,^5/_6$, $4\,^9/_{10}$, $8\,^4/_5$, $6\,^5/_9$.

1 4. Un cheval a parcouru 32 kilomètres en 2 h. 40 m. Combien a-t-il fait de kilomètres à l'heure ?

1 5. Combien la fraction $^5/_6$ entre-t-elle de fois dans $1\,^3/_4$. Dites quelle règle vous avez faite pour résoudre cette question.

Sixième année (12 à 13 ans).

1 1. Un cultivateur a labouré 24 ares 50 centiares en 12 heures $^1/_4$. Quelle étendue labourera-t-il en 8 heures 25 minutes ?

3 2. J'ai à payer 3750 francs dans 4 mois. On m'offre $1\,^3/_4\,^0/_0$ d'escompte à condition que je m'acquitte aujourd'hui. Si j'accepte et si, pour faire ce payement, je retire un capital placé au $4\,^1/_2\,^0/_0$, combien gagnerai-je ?

2 3. A combien revient l'hectolitre d'un mélange de deux espèces de vin, l'un à 35 cent. le litre, l'autre à 50 cent., si l'on met 15 litres de la première espèce pour 20 de la seconde ?

GÉOMÉTRIE

Troisième année (9 à 10 ans).

2 1. Comment obtient-on : 1° La surface du carré ; 2° la surface du rectangle ?

2 2. Un jardin carré a 15 mètres de côté. Quelle est sa surface ?

2 3. Combien un champ rectangulaire de 120 mètres de longueur et de 80 de largeur mesure-t-il de mètres carrés de surface ?

Quatrième année (10 à 11 ans).

2 1. Qu'appelle-t-on triangle rectangle ? Construisez ce triangle.

2 2. Quelle est la surface d'un trapèze dont l'un des côtés parallèles a 80 mètres, l'autre 64 et la hauteur 54 ?

2 3. On demande la longueur de le base d'un triangle de 50 mètres de hauteur et 2000 mètres carrés de surface.

Maximum attribué à chaque travail.

Cinquième année (11 à 12 ans).

2 1. Cherchez la surface totale du plafond et des murs d'une salle d'école de 9 mètres de longueur, 6 de largeur et 3 de hauteur. (Portes et fenêtres comprises).

2 2. Une citerne de $4^m,50$ de longueur et de $2^m,80$ de largeur contient 315 hectolitres. Quelle est sa profondeur ?

2 3. On demande la surface latérale d'un cylindre de $0^m,42$ de diamètre et de $3^m,25$ de hauteur.

Sixième année (12 à 13 ans).

2 1. Un tas de gravier à 4 mètres de longueur sur $2^m,50$ de largeur à la base, $3^m,20$ de longueur sur $1^m,75$ de largeur à la partie supérieure et $0^m,80$ de hauteur. Quel est son volume ?

2 2. Calculez le volume d'un tronc d'arbre de $4^m,2$ de longueur, ayant $1^m,76$ de circonférence à l'une de ses extrémités et $1^m,32$ à l'autre.

2 3. Un cône droit dont le rayon de la base mesure $0^m,42$ a une surface latérale de $1^m,98$. Quelle est la distance du sommet à la circonférence de la base de ce cône ?

HISTOIRE

Cinquième année (11 à 12 ans).

3 1. Nommez les pays alliés et les pays sujets des treize anciens cantons.
2. La République helvétique; son organisation.

GÉOGRAPHIE

Troisième année (9 à 10 ans).

3 1. Comment peut-on se rendre de Genève à Versoix, à Chêne et à Jussy?

3 2. Dans quelle direction (nord, est, sud, ouest) se trouvent, par rapport à la ville de Genève, les communes de Pregny, Chêne-Bourg, Carouge, Vernier ?

Quatrième année (10 à 11 ans).

3 1. Etats de l'Europe baignés par la Méditerranée et les mers qu'elle forme; leurs capitales ?

3 2. Fleuves qui ont leur embouchure dans l'Océan Atlantique, la Manche et la mer du Nord.

Cinquième année (11 à 12 ans).

3 1. Quelles sont les principales industries de la Suisse. Nommez les cantons qui s'y livrent particulièrement.

3 2. Nommez les voies ferrées qui franchissent les frontières suisses.

Sixième année (12 à 13 ans).

3 1. Principaux ports des Etats-Unis; produits qu'ils expédient en Europe.

3 2. L'Italie, ses villes, ses produits agricoles et industriels.

Lausanne. — Imp. Ch. Viret-Genton.

L'IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE

CH. VIRET-GENTON

Escaliers du Marché, 20, 21, LAUSANNE.

se charge de tous les genres d'impressions pour les Administrations et le Commerce. Impression de labeurs, brochures, thèses. — Impressions en couleurs pour Emprunts d'Etat et de Communes, actions, obligations, etc. — Spécialités de caractères pour faire-part et cartes de visites. — Musique. — Grec. — Exécution prompte et correcte. — Prix modérés.

AU BON GÉNIE

3, rue St-François, 3

LAUSANNE

CONFECTION POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

Maison de toute Confiance.

GRAND ASSORTIMENT DANS TOUS NOS ARTICLES

Spécialité de vêtements de cérémonie.

Affaire vraiment exceptionnelle.

Costume nouveauté laine mélangée FR. 28

La maison donne de grands morceaux pour réparation.

LE MONDE DE LA SCIENCE

ET DE L'INDUSTRIE

Revue mensuelle illustrée

publiée sous la direction de M. Alex. Claparède.

ONZIÈME ANNÉE :

ABONNEMENTS : SUISSE : 6 FR. 50 ; UNION POSTALE : 9 FR. 50.

Bureau du MONDE DE LA SCIENCE

21, Rue du Pont, LAUSANNE

« Le *Monde de la Science*, paraissant à Lausanne, nous paraît mériter une mention particulière. Fort bien rédigé, il se distingue par l'abondance et la variété des matières, l'exactitude des renseignements et la soigneuse exécution des gravures. C'est une lecture à la fois intéressante et instructive, scientifique sans être abstruse. La modicité de son prix le met à la portée de toutes les bourses. »

(*Journal de Genève* du 12 février 1888).

Sommaire du numéro du 15 juin :

Le durcissement des calcaires tendres et du plâtre pour le bâtiment . . . . . ED. LULLIN, ing.

Les vers parasites de l'homme, nouvelles recherches sur leur origine . . . . . Dr F. ZSCHOKKE

Les courroies en caoutchouc (*avec gravure*) . . . ED. LULLIN ing.

Une visite à la Station centrale d'électricité (*avec gravure*) . . . . . ED. OLIVIER

Les eaux souterraines et les sources . . . . . Dr A. JACCARD

Chronique : Tirage automatique des épreuves photographiques (*avec gravures*). — Le révélateur à l'hydroquinone. — Le gaz de copeaux de bois. — Etoffe de sauvetage pour vêtements. — Algues microscopiques du lac Léman (*avec gravures*). — L'intelligence de la bécasse. — Mesure de la force électromotrice de divers éléments de piles. — La géographie de Mars. — Chambre noire électrique. — Nouveau procédé de fabrication du gaz à l'eau.

Procédés et Recettes : Le jardin chimique. — Pour bleuir l'acier. — Nettoyage des étoffes. — Démonstration de la dilatation des solides (*avec gravures*). — Révélateur à l'hydroxylamine. — Coller le verre au métal. — Procédé pour vieillir les liqueurs. — Repolir les marbres. — Amélioration de la gomme arabique. — Pierre à repasser les outils.

Publicité gratuite accordée aux abonnés. — Envoi d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

A l'occasion de l'exposition universelle de Barcelone, le **Monde de la Science**, publiera un numéro supplémentaire que tous les abonnés recevront gratuitement.

LIBRAIRIE F. PAYOT

1, rue de Bourg 1, Lausanne

En souscription :

Histoire de l'art pendant la Renaissance, par Eugène Müntz.
Formera cinq volumes grand in-8°, d'environ 800 pages chacun, contenant ensemble plus de 2500 gravures.
Il parait une livraison par semaine. — La livraison, 50 centimes.

Oeuvres complètes illustrées d'Alfred de Musset.
Formera cinq volumes grand in-8° d'environ 500 pages chacun.
Il paraît une livraison, à 50 cent. environ, toutes les 3 semaines.

Nouveau dictionnaire de la santé, illustré de 600 figures intercalées dans le texte par le Dr Paul Bonami.
Formera un volume in-8° de 900 pages.
Il parait une livraison par semaine. — La livraison, 50 centimes.

Les premières civilisations, par Gustave Le Bon
Formera un volume grand in-8°.
Il paraît une livraison à 50 centimes tous les quinze jours.
Envoi de livraisons à l'examen sur demande.

PAPETERIE ET LIBRAIRIE CLASSIQUE

F. Gaillard-Pousaz, Martheray 5 B, Lausanne.

(Détail et demi-gros.)

Cahiers ord. 10 feuilles, fr. 6,25 le °/o, 8 feuilles, fr. 5,50. — Cahiers divers, toutes rég. dès 10 c., cart. ou non. — Tous les cahiers de la méthode romande. — Albums divers pour dessin, dès 20 c. — Papier à dessin, — buvard, — écolier réglé ou non, — Ardoises, touches, craie blanche, ronde ou carrée. — **Crayons des écoles** (Faber), **fabrique spéciale, 10 c. (rabais 25 °/o au demi-gros)**. — Crayons divers, dès 5 c., Faber ou autres. — Encriers de 10 c à 2 fr. — Encres diverses, le flacon dès 25 c. — Règle (carré) graduée de 30 cm. 15 c. — Plumes d'acier div., dès 90 c. la grosse. — **Encriers** pour bancs d'école, 30 c. — **Porte-plumes**, dès 5 c. ; la douz. dès 50 c. — **Equerres et tés**, dès 15 c. — **Etuis et boîtes à plumes**, 10 et 15 c. — **Gommes** dès 5 c. — **Règles et carrés**, dès 5 c., etc., etc. — **Compas** pour tableau noir, dès fr. 1,20 — **Compas** divers, avec boîte, dès fr. 1,10. — **Boîtes de Mathématiques, fabrique spéc. nouv.** 10 fr. — Modèles de dessin. — Couleurs pour lavis, grand choix, 10 c. pièce. — Tous les ouvrages scolaires, tous les almanachs et agendas, toutes les nouveautés de l'année annoncées par les journaux. — Album de poésie. — Buvards. — Sacs d'écoliers.

GAZIER, *le meilleur de tous les dictionnaires*. Prix fr. 2,60. — **Encyclopédie des ouvrages de dames**, par *Mme de Dillmont*, *volume richement relié; dessins très nombreux*, in-8°, *fr. 3,75*.

Demandes par carte-correspondance. Les ordres seront promptement exécutés.

HENRI MIGNOT, éditeur

Pré-du-Marché 17, Lausanne.

Manuel d'histoire biblique, par A. MONTANDON, pasteur. Quatrième édition. Prix : 1 fr. 20 c.

Recueil de problèmes d'arithmétique, par F. MAILLARD. Douzième édition. Prix : 1 fr. 25 c.

SOUS PRESSE :

Problèmes élémentaires de géométrie, par F.-L. PASCHE. Troisième édition.

Pour répondre à un désir exprimé maintes fois, cette nouvelle édition est publiée en *deux parties*, qui se vendront séparément *un franc* chacune.

La *première partie* paraîtra dans quelques jours. Elle ne comprend que des exercices numériques. Les questions les plus difficiles, pouvant faire l'objet d'un second cours, sont imprimées en petits caractères, afin de faciliter les maîtres dans leurs choix.

La *deuxième partie*, à laquelle ont été jointes les réponses, comprend les questions à la fois numériques et graphiques destinées aux élèves plus avancés.

Fournitures d'école.

Fabrique de cahiers pour écoles primaires, secondaires, collèges et pensionnats; albums et papiers à dessin; matériel complet pour le dessin industriel et artistique; boîtes de mathématiques; sacs et serviettes d'écoliers. Ardoises ordinaires et rayées; touches, crayons, plumes métalliques et porte-plumes; encres et encriers. Tableaux noirs et bouliers; compas en bois et règles divisées. Craie blanche, craie ronde, dite américaine. Registres pour absences.

Toile américaine remplaçant le tableau noir. Tableaux de différentes grandeurs. **Vernis** pour réparer la toile noire. **Effaçoirs.**

Fournitures de bureau.

Registres, onglets; presses à copier; papiers à lettre et enveloppes. Portefeuilles; échéanciers; serviettes d'avocats. Maroquinerie; agendas et calendriers; timbres en caoutchouc et en laiton. Impressions en tous genres.

PAPETERIE PENEVEYRE & Cie

Palud 22, maison Chantrens, LAUSANNE.

FABRIQUE DE CAHIERS EN TOUS GENRES

Grand assortiment d'articles d'écoles et de cahiers des 3 degrés de la Méthode romande d'écriture, rendue obligatoire par le département de l'Instruction publique. Editeur de la Méthode du *degré moyen* et des cahiers d'écriture ronde et gothique d'après M. H. Otth, professeur de calligraphie.

J. Guilloud, Pépinet 4, Lausanne.

XXIVe ANNÉE — LAUSANNE

N° 14. — 15 juillet 1888.

PRIX D'ABONNEMENT

Pour la Suisse . . . . 5 fr. par an.
Pour l'Etranger . . . 6 fr. »

PRIX DES ANNONCES

La ligne ou son espace. 20 centimes.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le Dr **Alex. DAGUET**, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef.*

M. **F. Roulin**, secrétaire de la Direction des Ecoles de Lausanne, *sous-rédacteur.*

L'Éducateur annonce tout ouvrage dont il lui est adressé deux exemplaires. La Rédaction en donne un compte rendu s'il y a lieu.

Adresser
- A. M *Daguet*, à *Neuchâtel*, tout ce qui se rapporte à la partie générale, ainsi que les livres, revues, journaux, etc.
- A M. *Roulin*, à *Lausanne*, ce qui concerne la partie pratique, les correspondances et renseignements divers.
- A M. *Beausire*, à *Lausanne*, tout ce qui concerne les abonnements, les annonces et l'expédition du journal.

GÉRANCE ET ANNONCES :

M. **L. Beausire**, secrétaire au Département de l'Instruction publique.

Comité central. VAUD : MM. *Roux, Colomb, Hermenjat* et *Trolliet.* — NEUCHATEL : MM. *Villommet, Miéville* et *Latour.* — GENÈVE : MM. *Charrey* et *Thorens.* — JURA BERNOIS : MM. *Mercerat, Péquegnat* et *Breuleux.* — FRIBOURG : M. *Ducotterd.* — VALAIS : M. *Bruttin.*— SUISSE ALLEMANDE : M. *Gunzinger.*

Comité directeur : MM. *L. Roux*, directeur des Ecoles de Lausanne, président. — *L. Gagnaux* contrôleur des Ecoles de Lausanne, vice-président. — *A. Gaud*, instituteur à Lausanne, secrétaire. — *L. Beausire*, secrétaire au Département de l'Instruction publique, gérant. — *L. Pelet*, instituteur à l'Ecole industrielle cantonale, membre.

Suppléants : MM. *Roulin*, secrétaire de la Direction des Ecoles de Lausanne. — *Dupraz*, directeur de l'Ecole supérieure communale de Lausanne. — *Grasset*, instituteur à Lausanne.

LAUSANNE

IMPRIMERIE Ch. VIRET-GENTON

1888

Avis du Gérant de L'ÉDUCATEUR

Petite correspondance. Reçu le prix d'abonnement pour 1888 de : M. J. Klein à Haarlem (Pays Bas) ; M. Studer, Granges (Soleure) ; M. Jonescu, Falticeni (Roumanie).

VAUD

Concours primaires.

RÉGENTES

Echallens. 2me classe mixte reformée ; fr. 900. — Examen le 24 juillet à 9 h.
Etagnières. Classe mixte réformée ; fr. 900. — Examen le 25 juillet, à 9 h.
Rossenges. Classe mixte ; fr. 850. — Examen le 31 juillet, à 8 heures.
Essert s/Champvent. Classe mixte ; fr. 900. — Examen le 1er août, à 8 h.
Rougemont. 2me classe mixte ; fr. 900. — Examen le 13 août, à 8 heures.
Lavey. Classe semi-enfantine ; fr. 900. — Examen le 15 août, à 8 heures.
Lapraz. Maîtresse d'ouvrages ; fr. 300. — Examen le 8 août, à 8 heures.

RÉGENTS

Boulens. Classe mixte ; fr. 1400. — Examen le 23 juillet, à 8 heures.
Romairon-Vaugondry. Classe mixte ; fr. 1400. — Examen le 27 juillet, à 8 heures.
Coppet. 1re classe mixte ; fr. 1450, plus 50 fr. pour cours complémentaires. — Examen le 30 juillet, à 8 heures,
Ependes. 1re classe mixte ; fr. 1400. — Examen le 6 août, à 7 heures.
Lapraz. Classe mixte ; fr. 1400. — Examen le 8 août, à 8 heures.
Premier. Classe mixte ; fr. 1400. — Examen le 9 août, à 8 heures.
Le Pont. 1re classe mixte ; fr. 1400. — Examen le 14 août, à 8 heures.
La Chaux. (Ste-Croix). Classe mixte ; fr. 1400. — Examen le 18 août, à 8 h.

Département de l'Instruction publique et des Cultes.

Académie.

Une des chaires de mathématiques étant vacante par suite de décès, un concours est ouvert pour la nomination d'un professeur ordinaire, titulaire de ce poste.

Obligations : L'enseignement portera d'une part et principalement sur la géométrie descriptive et la géométrie de position, d'autre part sur l'analyse algébrique et la géométrie analytique. Quinze heures de cours par semaine au maximun.

Avantages : 4000 fr. par an.

La nomination pourra avoir lieu sur le vu des titres des candidats ou à la suite d'examens subis devant un jury spécial. Dans ce dernier cas, les intéressés seront avisés en temps utile de la date, du nombre et de la nature des épreuves qui leur seront imposées.

Inscriptions au Département de l'Instruction publique et des Cultes avant le 31 août. Entrée en fonctions le 1er novembre 1888.

Instruction publique et Cultes.

(Service de l'Instruction publique)

Les examens complémentaires pour les porteurs du brevet provisoire de 1886 et de 1887 commenceront à Lausanne le 28 août prochain, à 8 heures du matin.

Les aspirants doivent se faire inscrire au Département avant le 21 août prochain.

Lausanne le 13 juillet 1888. *Le Chef du Département*